



Posture vigipirate janvier - juillet 2026


publié le 23/01/2026

La posture du plan Vigipirate est maintenue au niveau "Urgence attentat", notamment en raison du contexte géopolitique mondial.

La mise en œuvre des mesures s'y rapportant revient aux directeur/trices d'école.

Ainsi, vous trouverez en PJ une fiche détaillant les mesures de sécurité en vigueur et la mise à disposition de liens permettant de télécharger des ressources.

 [fiche_etablissements_scolaires_vgp_hp25](#) (PDF de 307.9 ko)

Pour rappel, les différentes manifestations doivent être signalées dans l'application "démarche numérique : vigipirate". Vous trouverez toutes les informations [ICI](#) .

Déclaration obligatoire des manifestations suivantes, organisées dans ou à proximité de l'école appelant la présence de personnes extérieures :

- Manifestation culturelle
- Manifestation sportive
- Fête de l'école



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.